



## Succession tutelle après décès

Par **42domi**, le **06/09/2016** à **10:17**

Bonjour, mon frère vient de décéder en date du 21 mai 2016 c'était une personne handicapée mentale donc une personne protégée ma soeur aînée a pris la tutelle en date du 16 avril 2007 mon père étant décédé en 2008 elle a pris la tutelle effective à partir de cette date là, mes parents avaient laissé de l'argent à mon frère sa part de succession + de l'argent 2 mois après son décès j'ai réussi à connaître sa banque car je n'ai plus de contact avec ma soeur aînée et là j'apprends qu'il ne lui restait sur son compte courant -de 5 euro et -100 euro sur un IDD j'ai demandé à ma soeur par lettre recommandée avec AR de me rendre des comptes comme l'oblige ses obligations de tutrice sans obtenir de réponse donc j'ai envoyé au tribunal d'instance de Tourcoing une lettre recommandée avec AR pour obtenir une aide car aujourd'hui je ne sais plus vers qui me tourner pour obtenir de l'aide et surtout pouvoir connaître la vérité à savoir si mon frère a été spolié ou pas Merci pour vos réponses  
Cordialement